
CONCOURS PHOTO AMATEUR 2018 « REGARDS SUR L'EAU » - REGLEMENT

Doubs, Loue et autres milieux aquatiques du Pays Dolois

Article 1 - Adhésion au règlement

Toute personne qui participe au concours accepte de fait ce règlement. Le participant doit renvoyer ce document dûment complété et signé par courrier ou par mail à photos.cpiebj@free.fr. En l'absence de ce retour, les photos de l'auteur ne pourront concourir.

Article 2 - Thème du concours, participants et date limite d'envoi

THEME ● Doubs, Loue, autres rivières et ruisseaux, étangs, mares, prairies humides : l'eau est le thème central du concours. Les photos doivent illustrer ce thème. Les participants peuvent concourir dans une, deux ou trois des catégories suivantes :

- # Faune, flore et paysages
- # Patrimoine et êtres humains
- # Pêche, activités nautiques et fluviales

PARTICIPANTS ● Il s'agit d'un concours amateur, réservé aux adultes et enfants ne pratiquant pas la photographie à titre professionnel.

DATE LIMITE ● Les participants peuvent envoyer leurs photos jusqu'au 15 octobre 2018 à 12h00.

Article 3 - Territoire concerné

Les photos doivent être prises sur le territoire du **Pays Dolois**. Ce territoire inclut la Communauté d'agglomération du Grand Dole, et les communautés de communes de Jura Nord, Plaine Jurassienne et Val d'Amour.

Article 4 - Comment participer ?

Il suffit d'envoyer la ou les photos à photos.cpiebj@free.fr. Attention, il n'est possible de proposer qu'une seule photo par catégorie (soit 3 photos par personne au maximum).

- Les photos doivent être en format numérique uniquement.
- Elles doivent faire 4 Mo maximum.
- Il est impératif de joindre aux photos les renseignements suivants :
 - Votre nom, prénom et votre âge
 - Une adresse mail et un numéro de téléphone
 - Le lieu où la photo a été prise : a minima la commune, et si possible les coordonnées GPS
 - Une phrase qui accompagne votre photo et qui explique votre relation ou votre perception de l'objet ou du lieu illustré.

Article 5 – Jury de sélection et remise des prix

A l'automne, deux phases de sélection permettront d'identifier les 10 clichés les plus remarquables :

- Un jury spécial, composé de différents représentants du territoire, sélectionneront 7 photos, toutes catégories confondues.
- Un vote du public sur la page facebook du CPIE permettra de sélectionner les 3 photos les plus appréciées du public.

La remise des prix aura lieu à Dole courant novembre 2018. Date et lieu précis vous seront communiqués ultérieurement. Des cadeaux seront remis aux gagnants (agrandissement photo, livre et autres surprises).

Article 6 - Conditions d'utilisation ultérieure des photos, droit à l'image

Les photos sélectionnées seront susceptibles d'être réutilisées :

- Par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, par la Ville de Dole et Hello Dole, et par le CPIE Bresse du Jura, qui s'engagent à citer l'auteur de la photo et l'année de la prise de vue,
- Sur divers supports (papier ou numériques),
- Pour une durée indéterminée.

Si des personnes sont présentes sur vos photos, vous devez également vous assurer qu'elles sont d'accord pour que leur image apparaisse sur les supports précités. L'auteur des photos concernées est responsable de cette validation préalable et les futurs utilisateurs des photos s'ôtent toute responsabilité en cas de litige ou de réclamation.

Je soussigné(e) _____ accepte le règlement de ce concours.

Fait à _____ ,

Le _____

Signature du participant :

Contact

Pour toute question, contactez Floriane au CPIE Bresse du Jura :
Mail : photos.cpiebj@free.fr / Ligne directe : 03 84 85 17 99
Adresse : CPIE Bresse du Jura, 18 rue des deux ponts, 39230 Sellières

Ce concours est organisé grâce au soutien de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse et de la Communauté d'Agglomération de Dole, avec la complicité de Hello Dole.

